

La Farnham Corset Co, de Farnham, P.Q., a été incorporée avec un capital de \$12,000.

The Manufacturer's Life Insurance Co, va faire construire à Brantfort, Ont., une succursale pour la trans-action de ses affaires. Une partie du nouvel édifice sera divisée en confortables bureaux d'affaires qui donneront à la compagnie un joli revenu.

MM. Campbell, Shearer & Co de Londres, Angleterre, fabricants de conserves de viandes vont construire à Halifax N. E., des abattoirs qui coûteront une demi-million de dollars.

Ces abattoirs seront organisés de manière à pouvoir débiter 30,000 têtes de bétail, 30,000 moutons et 20,000 porcs par année.

La compagnie se propose d'acheter 10,000 animaux de chaque espèce dans la province de la Nouvelle Ecosse, si toutefois elle peut se procurer sur place des animaux de choix.

La balance du stock sera achetée dans l'ouest.

Pourquoi dit-on, en parlant de quelqu'un qui a revêtu ses plus beaux habits, qu'il "s'est mis sur son trente et un" ?

C'est que, dans cette locution, "trente et un" est une altération du mot "trentain," qui, autrefois, désignait un drap de luxe dont la chaîne était composée de trente fois cent fils ou trois mille fils, et qui ne s'employait que pour la confection des vêtements de cérémonie. Porter du trentain, c'était donc s'habiller richement.

Dé ce terme technique, le peuple a d'abord fait "trente un," puis "trente et un."

LE CANADA ET LA FRANCE

Nous lisons dans la *Halle aux Cuirs* :

Chacun sait qu'au nombre des raisons qui entravent les exportations françaises, l'élévation des frets est en première ligne et, à cet égard, nous pouvons citer un exemple des services de la Cie générale Transatlantique.

Dernièrement, un de nos amis, dans le but d'aider au développement des relations entre les deux pays, expédiait à Montréal (Canada) un colis sous toile pesant 25 (105 lbs) kilos et contenant 3 douzaines de peaux sèches en poils d'une valeur de 135 fr. (\$26 06) pour être dé-livrées franco à Montréal en faisant payer le fret à destination.

Le connaissement donnait le détail suivant des frais :

Fret sur o m. 156 jusqu'à Montréal	40 fr.
Forfait de Paris au Havre.....	1 10
Timbre de connaissement.....	3 00
Permis d'embarquement.....	0 60
Commission de transit.....	2 00
Droit de statistique.....	0 10
Affranchissement.....	0 60
Frais de recouvrement 10 0/0, sur	
7 fr. 40.....	0 75

(Soit \$9.30). 48 15

Ne pouvant croire qu'à une erreur, l'expéditeur écrivait à la Cie Transatlantique et lui déclarait que si le colis de 25 kilos avait été bien taxé, le fait était tout simplement honteux.

La Cie Transatlantique répondait que l'on ne délivrait pas de connaissement à moins d'un minimum de perception et que ce minimum était de 20 fr. (\$3.86) pour la Cie Transatlantique et 20 fr. pour la Cie de New-York à Montréal.

Ainsi voilà une marchandise d'une valeur de 135 fr. pesant 25 kil. qui a payé 48 fr. 15 de port, soit plus de 35 0/0 de sa valeur.

Comment veut-on que dans ces conditions, les affaires soient possibles ; nous savons bien qu'il s'agit d'un échantillon et qu'un chargement paiera une somme inférieure, mais le coup est porté et d'emblée l'échantillon envoyé est frappé de stérilité, c'est ce qui a eu lieu dans la circonstance, une douzaine de peaux cotée 45 f. (\$8.69 a été augmentée de 16 fr. (\$3 09) de port, ce qui la porte à 61 fr., (\$11.78) voilà comment les Compagnies de transports entendent les affaires ? Ne serait-il pas au contraire plus logique, plus commercial de taxer à des taux absolument réduits et bas les colis échantillons, afin d'obtenir